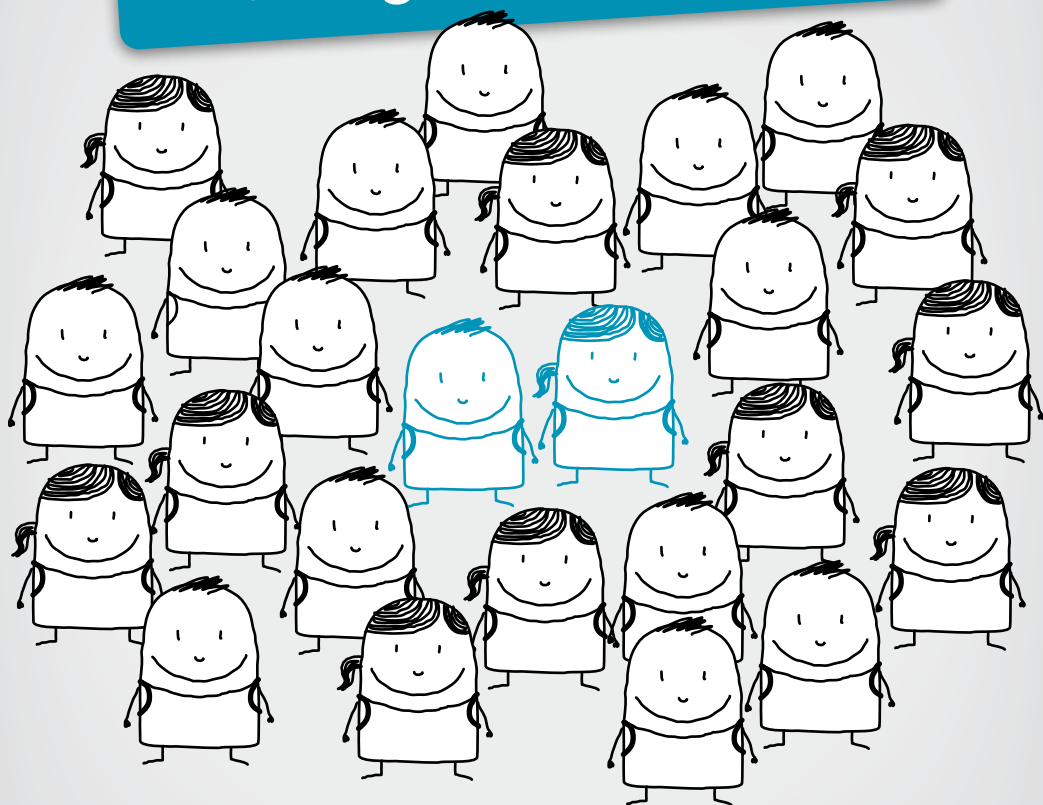


Choisissez vos délégués au CVL !



du 17 au 21 octobre 2011*

En 2011, vous éliez la moitié de votre Conseil de la vie lycéenne (CVL). Dans chaque lycée, le CVL rassemble 10 lycéens, 10 personnels du lycée et parents d'élèves.

Vos élus lycéens font des propositions sur tous les sujets de la vie quotidienne au lycée.



ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



(*) du 3 au 7 octobre pour l'académie de La Réunion

Que fait le CVL ?

Les délégués lycéens transmettent vos idées, vos attentes et vos préoccupations aux adultes du lycée. Le CVL se réunit avant chaque conseil d'administration (CA) et lui fait des propositions sur l'organisation du temps scolaire, le règlement intérieur, l'orientation, l'accompagnement personnalisé, les activités sportives et culturelles... Le proviseur préside le CVL et le conseil d'administration. Le vice-président du CVL est un lycéen. Il siège au CA avec les délégués de classe.



**Du 17 au 21 octobre,
c'est aussi la Semaine**

**de l'engagement. Dans le cadre
de l'Année européenne du bénévolat
et du volontariat, c'est l'occasion
de valoriser vos initiatives au lycée.**

Engagez-vous dans la vie de votre lycée !

- Envie de monter des projets sportifs ? culturels ? Rejoignez la maison des lycéens (MDL) de votre établissement !
- Vous aimez le cinéma ? Avec Ciné-lycée, organisez des projections de grands classiques !
- Vous voulez prendre la parole ? Utilisez votre droit d'expression : réunions, affichage, journal lycéen et web-radio sont faits pour vous !

Qui peut se présenter ?

Vous pouvez tous être candidats. C'est simple : il vous suffit de déposer une déclaration de candidature, avec un titulaire et un suppléant (inscrit dans une classe inférieure si le titulaire est en terminale ou en 2^e année de BTS), au plus tard 10 jours avant l'élection. Avec la réforme du lycée, les représentants lycéens, élus pour deux ans au suffrage universel sont renouvelés par moitié chaque année.

Le lycée peut imprimer un nombre d'exemplaires de la profession de foi égal à 10% du nombre d'élèves.

Une formation pour tous les élus

Le lycée propose une formation progressive et un accompagnement sur toute l'année scolaire à tous vos élus lycéens. Le CVL peut faire des propositions.

*Besoin de conseils, d'astuces ?
Demandez le « Guide de l'élue lycéenne »
auprès de votre CPE / référent vie
lycéenne.*

EN SAVOIR PLUS

- + sur la vie lycéenne :
www.education.gouv.fr/vie-lyceenne
- + sur la réforme du lycée :
www.education.gouv.fr/nouveau-lycee